

Service de la culture
Division arts et patrimoine

**Programme d'intégration d'une œuvre d'art public
Projet de la place de l'avenue Royale
Arrondissement de Beauport**

RENSEIGNEMENTS :

Josée Bonneau
Conseillère en arts et culture
Responsable de l'art public
Service de la culture
Ville de Québec
Téléphone : 418.641.6411, poste 2643
josee.bonneau@ville.quebec.qc.ca



PRÉSENTATION DU PROJET

ADMISSIBILITÉ

Le présent concours d'art public organisé par la Ville de Québec s'adresse **aux artistes professionnels* de l'ensemble du Québec.**

Il s'agit d'un concours public. Parmi les dossiers reçus, trois seront sélectionnés par un jury formé, entre autres, de deux experts du milieu des arts visuels. À l'issue de cette première étape, trois (3) finalistes seront invités à soumettre une proposition préliminaire en vue de la sélection, par le même jury, de l'artiste invité à réaliser l'œuvre.

* Le terme « artiste professionnel » est employé au sens de la *Loi sur le statut professionnel des artistes du Québec.*

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le réaménagement de l'avenue Royale de Beauport a déjà fait l'objet d'élaboration d'esquisses préliminaires de la part des services municipaux concernés de la Ville de Québec. Ces esquisses visent principalement le tronçon de l'avenue compris entre les rues Saint-Jules et des Cascades. L'aménagement d'une placette entre les rues d'Orléans et du Temple fait partie de ce plan de réaménagement de l'avenue Royale. Il est prévu que cette placette soit réalisée en 2009 dans le cadre du 375^e anniversaire de la ville de Beauport.

Cette placette comprend trois éléments fondamentaux : une allée de promenade longeant l'avenue Royale, un stationnement de surface pavé juxtaposé à cette allée et au fond, une zone de service intégrant un petit bâtiment public.

L'allée de promenade en pavés de béton sera agrémentée de plantations et du mobilier urbain habituel. Elle devra comporter un élément d'eau et incorporera une œuvre d'art réalisée par un(e) artiste sélectionné(e) par le Service de la culture de la Ville de Québec.

L'artiste devra intervenir à l'intérieur de l'allée de promenade de la placette.

L'ajout de végétation et d'une intervention artistique dans l'espace ciblé contribuera à mettre en valeur l'avenue Royale et ce secteur tout en faisant contrepoids à l'aire de stationnement adjacente.

On trouvera en annexe à la présente les plans concepts produits par le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec dans le cadre de ce projet.

- [ANNEXE 1 : Esquisses du plan d'ensemble - Service de l'aménagement](#)
- [ANNEXE 2 : Particularités de l'Arrondissement de Beauport](#)

Sous la coordination du Service de la culture, ce projet est élaboré en collaboration avec la Division culture, loisirs et vie communautaire de l'Arrondissement, le Service de l'aménagement du territoire et le Service de l'ingénierie de la Ville. Seront également associées au projet une firme d'architecture du paysage ainsi qu'une firme d'ingénierie sélectionnées par voie d'appel de candidatures.

L'ensemble des interventions vise à arrimer une rencontre exceptionnelle entre l'aménagement du site et l'œuvre d'art.

La Ville de Québec par son programme d'art public encourage la création contemporaine par l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement urbain.

NATURE DE L'ŒUVRE

L'intervention consistera en une sculpture ou en une œuvre installative pouvant se déployer et créer un parcours visuel dans l'espace circonscrit.

Afin d'évoquer le lien privilégié avec les affluents présents dans l'Arrondissement (le fleuve Saint-Laurent, la rivière Beauport, la rivière Montmorency, etc.), la présence de l'eau est essentielle. En fonction du concept, il est demandé que des jets d'eau soient intégrés à l'œuvre, ou encore, dans son environnement.

Il est souhaité que la placette devienne un lieu de rencontre et d'échanges. L'œuvre à caractère plus intimiste que signalétique favorisera l'appropriation du lieu par les citoyens.

Points à considérer

1. L'intervention à réaliser se veut en unité et en continuité avec le milieu et son histoire.
2. L'œuvre devra évoquer et intégrer l'eau, symbole de vie et de revitalisation, qui par son importance et son attrait favorise le rapprochement.
3. Comme l'eau ne sera pas recyclée, l'œuvre ne doit pas comporter de bassin.
4. L'œuvre devra être de facture contemporaine et plusieurs lectures ou niveaux de compréhension sont souhaités.
5. Il est prévu que la firme d'architecte paysagiste qui sera mandatée au projet et l'artiste collaborent ensemble, de manière à maximaliser l'intégration de l'œuvre à l'aménagement à concevoir.

Mécanisme de jets d'eau

Les mécanismes permettant les jets d'eau, leur achat et leur installation seront à la charge et sous la responsabilité de la Ville de Québec. Un ingénieur en mécanique de la Ville travaillera à l'aménagement du système en fonction des besoins de l'artiste, pour faciliter l'intégration des éléments dans la structure de l'œuvre ou son environnement, dans les limites d'un budget prédéterminé. Nombre de jets de sol et de lignes d'alimentation seront déterminés à l'avance.

Fondations

La ou les fondations permettant l'ancrage de l'œuvre ou des éléments qui la composeront seront à la charge de la Ville (un maximum de charge sera déterminé à l'avance).

Éclairage

L'éclairage de l'œuvre est essentiel pour sa mise en valeur et sera à la charge de la Ville qui assumera l'achat des équipements, l'installation et le raccordement électrique, la mise à la terre à proximité du site ainsi que l'installation des conduits nécessaires à l'installation des fils électriques. La Ville va raccorder le panneau d'éclairage dont le scénario d'allumage, (si scénario il y a), sera sous la responsabilité de l'artiste et réalisé par la Ville (un maximum de charge sera déterminé à l'avance).

Si l'œuvre est une œuvre faisant appel à la lumière dans son concept cette partie sera à la charge de l'artiste.

Contraintes générales

De façon à assurer la pérennité de l'œuvre et la sécurité des usagers (adultes et enfants), les matériaux utilisés doivent être compatibles entre eux, durables, résistants à l'eau, aux intempéries, au vandalisme et d'entretien facile. L'œuvre doit être conçue de façon à ne pouvoir servir à grimper dessus et ne pas comporter d'arêtes vives risquant de blesser.

BUDGET DISPONIBLE

- Une somme de 1 500 \$ plus taxes sera versée à chacun des finalistes pour la préparation de leur proposition préliminaire. Le budget attribué à l'artiste pour finaliser la conception de sa proposition, en collaboration avec l'équipe, ainsi que pour la réalisation de l'intervention et les suivis nécessaires sont de 80 000 \$ plus les taxes. Ce montant inclut la plaque de présentation de l'œuvre. Seuls sont exclus les coûts des mécanismes reliés aux jets d'eau et leur installation.
- La base soutenant l'œuvre ainsi que les appareils d'éclairage pour sa mise en lumière ne sont pas inclus dans le budget de l'artiste (voir Éclairage et fondation).

DÉPÔT D'UN DOSSIER

Les artistes intéressés doivent faire parvenir un dossier comprenant les documents suivants :

- Un curriculum vitae (maximum 4 pages);
- Un texte décrivant la démarche artistique et établissant un lien avec la proposition évoquée à l'intérieur du présent document (maximum 1 page);
- Une dizaine d'œuvres récentes illustrées dont au moins une représentative de leur expérience en art public (images numériques format jpg);
- Une liste décrivant les projets illustrés (format papier);
- Un dossier de presse d'articles publiés (maximum 4 pages)

Note : seuls les documents papier (feuille 8½ x 11) et/ou sur cédérom (images numériques format jpg) seront acceptés.

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS PAR UN JURY

À l'issue du présent appel de dossiers, les (3) artistes retenus auront à développer un concept préliminaire et à le présenter au jury sous forme, entre autres, de simulations visuelles.

Dossiers et propositions seront évalués à chacune des étapes par le même jury formé de cinq à sept personnes, dont deux professionnels du milieu des arts visuels.

Échéancier général du projet

Dates	Activités
Le 19 juin 2008	Publication du concours
Le 7 juillet 2008, 16 h	Réception des dossiers des artistes au Service de la culture
Le 10 juillet 2008	Réunion du jury pour sélection sur dossier des 3 artistes finalistes
Semaine du 17 juillet 2008	Rencontre des artistes sélectionnés pour la réalisation des projets sommaires
Septembre du 7 septembre 2008	Présentation au jury des propositions préliminaires et choix de l'artiste retenu. Demande de signature de contrat au comité exécutif de la Ville
Début décembre 2008	Présentation du concept final
Juin à août 2009	Installation de l'œuvre

LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE ACHÉMINÉES AVANT 16 H, LE 7 JUILLET 2008 AU :

Service de la culture
Ville de Québec
Concours d'art public – Beauport
43, rue De Buade, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4A2

RENSEIGNEMENTS :

Josée Bonneau
Conseillère en arts et culture
Responsable de l'art public
Téléphone : 418.641.6411, poste 2643
josee.bonneau@ville.quebec.qc.ca

ANNEXE 1 ESQUISSES DU PLAN D'ENSEMBLE – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT



ANNEXE 2 PARTICULARITÉS DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT

Évolution historique

Le 15 janvier 1634, la Compagnie des Cent-Associés concède à Robert Giffard, chirurgien et apothicaire originaire de Mortagne (France), un vaste territoire comprenant « *une lieue de terre à prendre le long de la côte du fleuve Saint-Laurent, sur une lieue et demie de profondeur à l'endroit où la rivière, appelée Notre-Dame-de-Beauport, entre dans ledit fleuve, cette rivière comprise* ». La seigneurie de Beauport s'étend d'est en ouest de la rivière Montmorency jusqu'à la rivière Beauport, formant la limite du fief de Notre-Dame-des-Anges. (Le défrichement commence près de la rivière du Buisson, non loin de l'actuelle rue Saint-Edmond).

Le domaine de Robert Giffard s'étend de chaque côté de la rivière Beauport, jusqu'à la rivière ou ruisseau des Écailles qui coulait à l'emplacement de la rue de l'Académie. Les installations seigneuriales comprennent aussi un fortin et un moulin à eau.

La côte de Beauport a fourni des terres fertiles ainsi que des carrières de pierres qui ont fait la réputation de Beauport dès le XVII^e siècle. L'industrie a pris son essor au cours des dernières décennies du XVIII^e siècle. Les rivières Beauport et Montmorency ont suscité l'apparition de moulins, de scieries, de fabriques et de centrales hydrauliques. La côte de Beauport a aussi été le théâtre d'événements militaires de la fin du XVII^e siècle jusqu'à l'invasion américaine en 1775.

L'arrondissement de Beauport se distingue aussi par son milieu naturel; il est tributaire de l'implantation seigneuriale, de l'essor et de l'importance des industries extractives et artisanales.

Notons que la présence du fleuve, d'une chute majestueuse à l'embouchure de la rivière Montmorency et de nombreux autres cours d'eau est significative dans le développement de cet arrondissement.

Autres particularités

L'arrondissement historique de Beauport s'étend sur quelque six kilomètres, le long du chemin Royal et de l'avenue Royale, depuis la rue des Martyrs à l'ouest jusqu'à la jonction de l'avenue Royale et du boulevard des Chutes à l'est. Il présente un paysage varié. Divers types architecturaux s'y trouvent, témoins de l'architecture du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours.

Le chemin Royal et l'avenue Royale, autrefois appelés « chemin du Roy » ou « chemin de Beauport », forment la colonne vertébrale de l'Arrondissement.

Pour en savoir plus :

- <http://www.cbcq.gouv.qc.ca/beauport.html>